

**CONCOURS**

Service des ressources humaines  
Division de la dotation

CADRES

**DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT AUX AFFAIRES STRATÉGIQUES ET ADMINISTRATIVES**

SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

POSTE PERMANENT

La Ville de Québec est à la recherche d'une personne qualifiée afin de pourvoir un poste de directrice adjointe ou directeur adjoint aux affaires stratégiques et administratives au Service de protection contre l'incendie.

**SOMMAIRE DE  
LA FONCTION**

Sous l'autorité du directeur du Service de protection contre l'incendie, la personne titulaire du poste, à titre de représentant de l'employeur, assume l'ensemble des responsabilités administratives et de nature stratégique dans lequel le service est impliqué. Elle élabore, collabore et propose des directives et programmes d'intervention, de formation et de prévention visant à protéger les personnes et leurs biens contre les menaces et les risques causés par l'incendie ou par d'autres sinistres. Elle assure la mise en oeuvre des plans d'action découlant des stratégies reliées aux divers processus qui soutiennent le plan d'affaires du service, notamment pour l'application du schéma de couverture de risques en incendie ou toutes autres initiatives visant la protection des citoyens et de leurs biens. Elle collabore à la détermination et la mise en application des objectifs stratégiques de l'organisation, notamment en regard des enjeux et des défis identifiés en matière de gestion stratégique des activités de formation, de logistique, de communications, de prévention et des activités du quartier-maître. Elle collabore activement avec le directeur adjoint aux opérations, et ce, dans le cadre des objectifs du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec. Elle peut également être amenée à remplacer son directeur de service lors de son absence. Elle agit également en étroites relations avec la Direction générale, les services et arrondissements de la Ville ainsi qu'avec les villes de l'agglomération. Elle s'assure d'une gestion efficace et rigoureuse des situations d'exception dans lesquelles le Service de protection contre l'incendie est impliqué. Elle assure finalement la mise en place de l'alignement stratégique de la Ville et du Lean management. Selon le profil retenu, le candidat pourrait, à la demande du directeur du service, jouer un rôle opérationnel.

**EXIGENCES**

Posséder un diplôme universitaire de 1er cycle dans une discipline appropriée, notamment en administration.  
OU  
Posséder une certification d'officier II, un permis de conduire de classe 4A et avoir oeuvré dans un Service de protection contre les incendies desservant une population de plus de 25 000 habitants.

Avoir acquis un minimum de dix années d'expérience pertinente au travail, dont au moins cinq ans d'expérience en gestion, incluant la supervision de personnel cadre et d'employés syndiqués provenant de différents corps d'emplois (fonctionnaires, professionnels, pompiers, etc.)

Toute combinaison de formation et d'expérience jugée pertinente pourra être considérée.

Avoir fait preuve, dans le cadre de ses emplois antérieurs, d'un bon sens de l'organisation et de leadership, d'une bonne résistance au stress, d'une bonne capacité d'adaptation, d'une grande facilité à communiquer verbalement et par écrit, à mobiliser, et à maintenir des relations de travail efficaces.

**TRAITEMENT**

De 105 049 \$ à 128 161 \$.

**PÉRIODE  
D'AFFICHAGE**

Du 2 au 23 février 2017.

NUMÉRO DE  
CONCOURS

CADRR-006-2017.

INSCRIPTION

Les personnes intéressées et répondant aux exigences doivent postuler en ligne en accédant au site Internet de la Ville de Québec situé à l'adresse suivante : [www.ville.quebec.qc.ca](http://www.ville.quebec.qc.ca) dans la rubrique Services en ligne, sous l'appellation Emplois et stages. Les candidatures seront analysées sur la foi des documents soumis au moment de l'inscription.

ÉQUITÉ EN  
EMPLOI

La Ville de Québec souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.